

FEDERATION NATIONALE DES ADEPAPE
CONGRES NATIONAL DE LA ROCHELLE 7 et 8 Mars 2020

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Pascal GALAN PEDREGIL
Secrétaire Général
Martine MANNEVILLE
Personne ressource au Conseil Fédéral

En préalable, il nous semble important de faire une focale sur les principaux faits marquants, qui ont un impact sur l'image de marque de la Fédération, tant dans la qualité de sa communication et que dans la valorisation de ses actions.

Adaptation des moyens de communication :

- **Mise en place d'une newsletter** : Ce nouvel outil de communication permet de donner des informations rapidement dont la cible, va au-delà de notre réseau, puisqu'elle s'ouvre plus largement à tous les partenaires et toute personne qui demande son inscription par le biais du site internet. Ce moyen plus rapide est également plus ludique et plus vivant par les illustrations proposées.
- **Gestion des effets médiatiques** suite aux projections de films sur les enfants « placés » qui mettent en cause, sans ménagement, les services de l'ASE. Le caractère polémique et la recherche du sensationnel nous ont montré à quel point il était important de renforcer notre réseau ADEPAPE, qui reste plus pondéré dans ses positions, tout en maintenant son niveau de vigilance.
- **Publication d'un communiqué** qui met au grand jour les divergences d'approches, voire les oppositions d'un réseau de jeunes, issus du Conseil d'Administration Fédéral, qui ont choisi de relayer les caricatures médiatiques et l'exposition misérabiliste des situations des jeunes sortants de l'ASE. La Fédération a malheureusement constaté l'émergence du réseau REPAIR'S, qui se présente comme concurrent à notre mouvement, en entreprenant une démarche de déstabilisation des ADEPAPE existantes pour tenter de s'implanter.

Implication et valorisation de la FNADEPAPE

La Fédération a été particulièrement sollicitée durant l'année 2019. Sur le plan quantitatif, nous notons :

- 90 représentations fédérales, qui représentent :
 - 103 journées mobilisées
 - 12 personnes concernées

A titre comparatif, nous constatons une évolution significative des représentations fédérales par rapport aux années précédentes :

- 47 en 2016
- 69 en 2017
- 65 en 2018

En effet, au-delà des représentations nationales, qui rentrent dans le cadre de l'activité traditionnelle de la Fédération, et dont il vous sera rendu compte au chapitre 3 du présent rapport, nous soulignons l'intensité de l'activité de représentation des personnes accueillies en protection de l'enfance que vos administrateurs fédéraux et vos représentants ont assuré au niveau national et régional pour représenter les intérêts de nos adhérents.

En effet les deux stratégies nationales initiées par le gouvernement intéressent particulièrement notre mouvement, celle concernant la protection de l'enfance et celle concernant la lutte contre la pauvreté :

- **Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022.** L'arrivée du secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance a relancé la dynamique en posant le principe d'un calendrier de travail de concertation, dont le lancement s'est déroulé le 23 Mars et dont les conclusions des 6 groupes de travail mis en place devaient permettre une présentation de la stratégie au CNPE de Juillet.

Le pari a été tenu et Monsieur TAQUET a présenté la synthèse de la stratégie le 14 Octobre 2019 à Marc en Bareuil.

Rythme très soutenu pour ceux et celles qui se sont rendu à Paris et ont traversé la France d'Est en Ouest et du Nord au Sud pour faire un diagnostic, échanger, proposer...lors des 3 réunions prévues par groupe, dans les 6 thématiques suivantes :

- Sécuriser le parcours de l'enfant
 - Développer les modes d'accueil de type familial
 - Mieux accompagner les enfants en situations de handicap
 - Promouvoir l'ambition scolaire des enfants
 - Diffuser une culture de la transparence et de la qualité des lieux d'accueil
 - Renforcer le pilotage public et la participation des enfants et des familles
- **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.** Ce pilotage est confié depuis septembre 2019 aux Hauts Commissaires à la Lutte contre la Pauvreté, avec une forte implication des DRDJSCS. Le travail engagé est inscrit sur un plus long terme et fonctionne sur la base de 15 groupes de travail, dont le groupe 9 « sortants de l'ASE » qui implique plus spécifiquement les ADEPAPE, et à qui l'animation du groupe est confiée. C'est ainsi que quelques délégués régionaux assurent cette animation.

Cet investissement soutenu dans cette démarche nous permet :

- De développer ou de conforter de nombreux partenariats et d'ouvrir des collaborations nouvelles avec des associations et des services publics, propres à nous aider dans le soutien et la promotion des jeunes sortants de l'ASE,

- De mesurer les retombées financières directes, soit par le biais d'aides financières aux ADEPAPE pour aider à la professionnalisation du réseau, soit dans le financement de postes de chargé de missions en vue de développer et de soutenir le réseau régional (Grand-Est, Bourgogne/Franche Comté)

On note avec satisfaction la création de 12 postes ETP et 3 négociations engagées à l'initiative des départements pour relancer une ADEPAPE.

- **Forte mobilisation de la Fédération**, en lien avec l'actualité législative : Nous avons été sollicités pour de nombreuses auditions, dont nous allons essayer de vous donner un petit aperçu :

Au niveau des Auditions :

- le 21 Mai à l'Assemblée Nationale, par Madame la députée LIMON et la Sénatrice IMBERT, en préparation de la loi sur la réforme de l'adoption – publication récente du rapport LIMON /IMBERT
- le 6 Juin à l'Assemblée Nationale, par Madame la députée BOURGUIGNON, au sujet de la loi sur « le renforcement de l'accompagnement des jeunes vulnérables ».
- le 28 Mai à l'IGAS sur les délais d'exécution des décisions de justice
- le 11 Juin à l'IGAS dans le cadre de l'audit concernant le fonctionnement du CNAOP
- le 12 Février à l'IGAS sur le placement à domicile
- Le 1^{er} Février à l'Elysée sur la présentation des missions et objectifs de la FNADEPAPE et de son réseau auprès des Conseillers techniques de l'Elysée et de Matignon.
- Le 12 Avril avec le Conseiller Technique du Secrétaire d'Etat Adrien TAQUET
- Le 27 Mai avec le secrétaire d'Etat
- Le 12 Juin avec la cour des comptes

Au niveau des rencontres

- Le 12 Février avec l'IGAS et une interview auprès de l'ODAS
- Le 2 Avril avec la Directrice de la DiQuaSMS à la HAS (ancienne ANESMS)
- Le 24 Avril avec la DGCS (Absence d'Emilie BARREAU, remplacée par Laure NELIAZ)
- Le 2 Avril avec des Directeurs Enfance et Famille de Mayotte et de la Réunion

- **Renforcement des partenariats :**

- Dans le cadre de la convention avec la **Protection Judiciaire de la Jeunesse**, signée avec la Directrice de la PJJ Madame Mathieu, lors du congrès à Nancy, notons les interventions suivantes :
 - Le 5 Juin : Intervention à l'IRA de Metz dans le cadre d'un séminaire des cadres de la PJJ
 - Les 18 Septembre et 14 Novembre au COPIL Action Publique de la PJJ
 - Le 28 Novembre au COPIL Justice de la PJJ
- Dans le cadre de la convention avec le **Journal des Acteurs Sociaux** qui nous permet de participer tous les deux mois à la publication d'articles dans le cahier des réseaux. Démarré dans sa nouvelle formule :
 - le numéro 4 nous a permis de publier l'expérience menée par l'ADEPAPE du Puy de Dôme autour de l'accompagnement des MNA.
 - Le numéro 6 témoigne de l'expérience de l'ADEPAPE de la Vendée avec l'Association « Suzanne Parraïne ».

1 - Les liens avec les adhérents

La Fédération Nationale est composée de 65 associations départementales d'entraide dont les buts sont définis par l'article L. 224-11 du code de l'action sociale et des familles.

1.1 - Ses Outils de Communication

La Fédération Nationale communique avec ses adhérents au moyen d'outils d'informations, tels que :

- Les « newsletter » : 4 numéros ont été publiés (n° 1 à 4). Cet outil est aussi l'occasion pour vous de publier une expérience, une réflexion ou une action que vous souhaiteriez partager avec le réseau et les partenaires. N'hésitez pas à nous adresser vos suggestions.
- Les "Fédé flash" : 3 numéros publiés en 2019 (n° 152 à 154) : cette information reste à destination des adhérents, avec des informations plus internes au réseau et sur les positions que la fédération tient dans ses différents niveaux de représentation.
- Le site internet, qui offre un graphique plus agréable et une mise à jour plus aisée, qui se trouve avec la publication de la newsletter plus utilisé. A noter que les mises à jour ne peuvent se faire que si les informations nous parviennent. Le mode de communication par voie e-mail sur la boîte : contact@fnadepape.org semble le plus efficace.

1.2 – Ses relations de proximité

- Les Administrateurs fédéraux, désignés selon le découpage des grandes régions, exercent un travail de relais de proximité auprès des associations départementales, pour apporter aide et soutien en cas de besoin.
- Les représentations fédérales aux Assemblées Générales des associations départementales, assurées par les administrateurs fédéraux en fonction des disponibilités et délais de prévenance. Cette année nous avons assuré 22 représentations. Il convient d'ajouter les interventions plus ciblées, comme ce fut le dans l'Isère et l'Ardèche.
- Le Président s'est déplacé dans le Loiret et la Loire Atlantique à la demande des Présidents des ADEPAPE.
 - Dans le Loiret pour rendre hommage au travail de Valérie HEROUART qui a souhaité mettre un terme à son mandat de Présidente, mais qui reste toutefois administratrice fédérale.
 - Au CA de la Loire Atlantique pour soutenir les projets de l'association en présence du DEF du département.
- L'effort de formation s'est centré en 2019 sur des formations décentralisées en région, sur le thème : « La place du représentant de l'ADEPAPE dans les instances : commission de révision de situation et de statut, conseil de famille, commission d'agrément et entretien des 17 ans ». Deux Formations se sont déroulées l'une en région Grand-Est à Nancy et l'autre en Nouvelle Aquitaine à Bordeaux.

1.3 – Les temps forts de l'expression du réseau

- La **Conférence des Présidents** s'est déroulée le 12 Octobre à Paris, en présence de présidents d'ADEPAPE. Cette baisse de fréquentation n'altère pas la qualité des échanges et rend cette instance très participative. L'ordre du jour portait sur des points d'informations, mais surtout sur le rendu compte des deux stratégies gouvernementales ayant fait l'objet d'une large concertation :
 - Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance ; occasion de mettre en valeur l'intervention de jeunes du réseau, fortement impliqués dans les groupes de travail.
 - Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, par la mise en place de conférences régionales, chargé d'examiner 15 axes de travail, dans lesquels nos délégués régionaux sont les principaux animateurs du groupe 9 « sortants de l'ASE ». Plan pour lequel nous avons pu évaluer les retombées positives sur notre réseau, notamment en matière de création de postes salariés.
- Le **Congrès Fédéral** s'est déroulé les 9 et 10 Mars 2019 à Nancy dans les salons de la Préfecture, mis à disposition par le Préfet. En effet, les manifestations « Gilets jaunes » annoncées ont nécessité le renforcement des mesures de sécurité, du fait de la venue du Ministre. Monsieur le Préfet nous a fait l'honneur de nous accueillir, en préfecture, et plus particulièrement :
 - Adrien TAQUET, Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, récemment nommé, qui a réaffirmé sa volonté de définir une stratégie de la protection de l'enfance.
 - Geneviève AVENARD, Défenseur des Enfants a ouvert ce congrès dont le thème s'inscrivait dans le cadre du 30^{ème} anniversaire de la CIDE.

Madeleine MATHIEU, directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est intervenue pour présenter les actions partenariales envisagées avec la FNADEPAPE et la PJJ qui s'est concrétisée par la signature d'une convention : acte fort qui pose les axes de la collaboration. La newsletter n° 2 vous a illustré ces moments forts.

« Besoins, intérêt et droits de l'enfant : quelle articulation ? », tel était le thème de la table ronde qui a permis aux 4 intervenants d'apporter un éclairage, selon la place qu'il tenait :

- Gautier ARNAUD-MELCHIORRE, jeune majeur accompagné par l'Association TREMPIN, a centré son propos sur le droit à l'écoute et à la parole
- Maître Dominique ATTIAS, avocate des enfants au Barreau de Paris, a rappelé le droit de chaque enfant d'être assisté par un avocat,
- Frédéric OTRANTE, Directeur Enfance Famille du département de Meurthe et Moselle a donné son point de vue en tant qu'ancien directeur de MECS.
- Dominique ROLIN, délégué du Défenseur des Droits en Moselle et ancien directeur d'un foyer de l'enfance et d'un organisme de formation continue, a présenté un exposé donnant du sens aux différents termes de cette question.

L'Assemblée Générale a permis la présentation des différents rapports qui ont été votés à l'unanimité.

Cette manifestation reste un moment privilégié de rencontre, d'échanges d'expériences, de convivialité, souvent enrichi d'interventions de partenaires qui, par leur expertise, apporte une vraie valeur ajoutée à nos travaux

1.3 - Remise de la Distinction Fédérale :

La 13ème promotion de 2019 a permis d'honorer :

- **Madame Marie Thérèse BOUR**, Présidente de l'ADEPAPE de la Moselle depuis plus de 30 ans . Ancienne éducatrice, elle est bien connue dans les établissements de la région messine et au Centre Départemental de l'Enfance où elle siège en tant qu'administratrice depuis des années.
- **Madame Malika DRIS**, Présidente de l'ADEPAPE du Nord, qui avec persévérance, résistance à toute épreuve et conviction a su redonner du dynamisme à l'Association en relançant de nouveaux projets, dans le seul intérêt des jeunes qui ont besoin de l'association.

2 – La Vie du Conseil Fédéral

2-1 - Le Conseil d'Administration

Durant l'année 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois, à Paris, les : 18 et 19 Janvier, 15 et 16 Mars, 28 et 29 Juin et 11 et 13 Octobre.

Cette instance permet :

- de répondre à ses obligations statutaires (approbation des comptes et éléments relatifs aux aspects financiers, prises de décisions),
- de faire le point sur les différents niveaux de participation,
- de partager les informations liées à l'actualité.

Les 18 et 19 janvier :

Le C.A. a pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes 2018 et arrêté des comptes avec la commissaire aux comptes
- Organisation du congrès fédéral à Nancy 2019 : l'ADEPAPE de Meurthe et Moselle s'est portée candidate pour l'organisation du congrès 2019, en raison de l'absence d'autres candidatures. Tout est mis en œuvre pour un accueil de qualité.
- Réintégration de l'ADEPAPE 75 « Atout Cœur » dans le réseau FNADEPAPE, faisant suite à une demande de la Direction de la Cohésion Sociale de Paris au sujet du renouvellement des mandats au Conseil de Famille et la candidature de REPAIR'S 75. L'association « Atout Cœur » a toujours siégé au Conseil de Famille et n'a pas démerité, c'est pourquoi elle a tout notre soutien pour maintenir sa place dans cette instance.
- Compte rendu des auditions et représentations : CNAOP – CNPE – HCTS – Audition par madame GOULET Députée de la Nièvre qui a entendu les positions de notre Fédération, notamment sur la question des jeunes sortants de l'ASE.
- Délégations départementales

Les 15 et 16 Mars :

Décisions du conseil d'administration prises à l'unanimité.

- Le CA a acté les modifications intervenues au sein du Conseil :

- Sortie de Claude FELIX-WANTERSTEN
- Proposition de cooptation de Gilles PATTEIN, Président de l'ADEPAPE de l'Essonne
- Publication d'un communiqué à l'ensemble du réseau via le site internet, afin d'informer le plus grand nombre d'adhérents et de partenaires de la création d'un réseau concurrent à celui de la Fédération. A noter que ce réseau concerne 3 associations d'Île de France.
- Principe de la signature de la convention avec le JAS, dans les conditions proposées par la Fédération Nationale, pour une publication tous les 2 mois
- Adaptation des modes de communication par la mise en place d'une Newsletter
- Validation du calendrier de travail et des délégations

Un point d'information est fait sur les représentations et les renouvellements de mandats : HAS, HCTS, CNPE, CNAOP

Les 28 et 29 Juin :

Ce conseil a principalement été consacré à des échanges d'informations au regard de la forte mobilisation, sur laquelle nous reviendrons plus en détail. Il s'agit des éléments suivants :

- Point d'informations autour des rencontres, des auditions, des missions parlementaires, des concertations et représentations.
- Formalisation des actions de partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et avec le Journal des Acteurs Sociaux qui nous permet de publier un article tous les 2 mois.
- Préparation du contenu de la conférence des présidents :
 - Point d'information sur les participations et les représentations des administrateurs fédéraux
 - L'évolution des textes législatifs en cours
 - Les orientations de la fédération
- Avis sur la charte de déontologie des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat présentée par le Ministre : tous les membres des conseils de famille ont eu à signer une charte de déontologie en septembre dernier. A noter que nos avis qui portaient principalement sur le principe d'indépendance des conseils de famille n'ont pas été pris en compte.
- Point sur la vie du réseau : les administrateurs qui ont connaissance des modifications intervenues au niveau des ADEPAPE font régulièrement un point d'information.

Les 11 et 13 Octobre :

- Validation de la proposition de modification de l'article L. 224.11 du CASF : une demande formelle a été faite par le Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance pour renforcer la lisibilité de nos missions en proposant une nouvelle rédaction. La conférence des présidents a pris acte de cette modification
- Préparation et organisation de la conférence des présidents et bilan : un bilan qui est toujours positif en terme qualitatif et qui reste toutefois mitigé en terme de participation. Nous vous avons déjà rendu compte de ce temps fort.
- Retour de la consultation du réseau : Une mobilisation des ADEPAPE à hauteur de 60 % ce qui a permis de dégager une tendance relativement objective sur l'implication des ADEPAPE dans les différentes instances mises en place au niveau départemental et régional :
 - Le plan de prévention de lutte contre la pauvreté
 - L'observatoire départemental de la protection de l'enfance
 - Commission de révision de situation et de statuts

- Conseils de famille
- Commission d'agrément
- Point financier et décision du montant des indemnités de déplacements, ainsi que la proposition du montant de la cotisation pour 2021
- Préparation du congrès fédéral de La Rochelle : définition de la thématique

2.2 - Les Commissions de Travail du C.A.

2.2.1 – Commission Etudes et Perspectives

Elle s'est réunie deux fois : les 10 et 11 mai et 20 et 21 septembre

Les 10 mai et 11 mai :

Concertation en protection de l'enfance : point sur les premières réunions des groupes de travail :

- Sécuriser les parcours de l'enfant : Gautier ARNAUD-MELCHIORRE
- Développer les modes d'accueil de type familial : Naima MONGINOU
- Mieux accompagner les enfants en situation de handicap : Christine BLANCHARD
- Promouvoir l'ambition scolaire des enfants : Hamza BENSATEM
- Diffuser une culture de transparence et de la qualité des lieux d'accueil : Martine MANNEVILLE
- Renforcer le pilotage de la politique publique et la participation des enfants et de leur famille : Jean Marie MULLER

L'objectif de la Fédération a été de faire participer dans ces groupes des jeunes, des professionnels de 40 ans et des représentants de l'instance Fédérale, afin de donner une bonne représentation de notre réseau.

Examen de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie, faite par Madame BOURGUIGNON, députée. Ce projet de loi est une avancée significative et répond à des positions défendues depuis plusieurs années par notre mouvement. Adoptée en 1^{ère} lecture à l'assemblée nationale, et toujours en navette parlementaire, nous ne pouvons dire ce que deviendra cette loi.

Les congés de représentation : il convient de demander l'extension des dispositions relatives au conseil de famille à toutes les autres instances créées par la loi : commission de révision de situation, commission d'agrément, commission d'appel d'offre, commission de surveillance, commission de révision de situation.

Démarche de consensus sur les placements à domicile

Les 20 et 21 Septembre :

Préparation de la conférence des présidents :

- Evolution législative : Loi bioéthique du 24 septembre 2019 : PMA – GPA
- Débat sur l'adoption et la volonté gouvernementale de veiller à toute forme de discrimination : Charte déontologique à faire signer par l'ensemble des membres du CF
- Loi dite « Bourguignon » sur les jeunes vulnérables

Bilan du plan de lutte contre la pauvreté avec les retombées positives et la mobilisation de l'état sur des financements en direction des ADEPAPE.

Bilan de la concertation en protection de l'enfance par les acteurs des ADEPAPE qui ont participé aux différents ateliers

Proposition d'adaptation de l'article L. 224-11 du CASF : travail sur la rédaction du texte

Création d'un poste de chargé de mission et d'accompagnement fédéral du réseau ADEPAPE avec définition du profil de poste.

2.2.2. - Commission Formation / Vie du réseau

La commission prévue les 8 et 9 Novembre 2019 n'a pu se réunir en raison de l'absence d'un trop grand nombre, du fait des difficultés de transports impactées par les mouvements sociaux.

Le point sur la vie du réseau est abordé au niveau du Conseil d'Administration.

3 - Les Représentations Fédérales

La représentation nationale dans les instances est en priorité assurée dans le cadre suivant, mais il peut être fait appel à un suppléant pour les quelques indisponibilités du titulaire lorsque c'est possible.

- **C.N.P.E.** (Conseil National de la Protection de l'Enfance) : Jean Marie MULLER, Monique FERREIRA, Claude LE MERRER, Martine MANNEVILLE
- **O.N.P.E./GIP Enfance en danger** (Observatoire National de l'Enfance en Danger) : Jean Marie MULLER notamment au comité de pilotage des informations préoccupantes et au Comité Technique du SNATED (Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger)
- **C.N.A.O.P.** (Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles) : Roland WILLOCQ nommé titulaire mais, toujours pas de suppléant pour l'instant.
- **H.A.S.** (Haute Autorité de Santé) Direction de la Qualité Médico-Sociale : Martine MANNEVILLE (Titulaire) – Alain MAZEAU (suppléant).
- **Comité d'entente « Protection de l'Enfance » auprès du Défenseur des Droits** : Jean Marie MULLER,
- **H.C.T.S.** (Haut Conseil du Travail Social) : Alain MAZEAU (titulaire) et Jean Marie MULLER (suppléant).

3.1 – Le C.N.P.E. (Conseil National de la Protection de l'Enfance)

Cette instance a connu une baisse significative de son activité qui est principalement concentrée sur le 1^{er} semestre de 2019, en raison de la fin de mandat des membres élus pour 3 ans, dont le terme arrive en novembre 2019 et de la volonté du gouvernement de redéfinir l'instance de pilotage de la protection de l'enfance.

La nomination du nouveau secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance chargé de la mise en place d'une stratégie de prévention et de protection de l'enfance (2020-2022) vient, de fait bousculer l'organisation du CNPE, mis en place avec la loi du 14 Mars 2016, au point de mettre un terme, lors la séance plénière du 26 Novembre 2019, au fonctionnement du CNPE dans son organisation actuelle.

Pour autant, les membres désignés ont participé aux 5 commissions de travail, qui ont représenté 15 journées de travail, auxquelles il convient d'ajouter 3 réunions de Bureau (les 02/04 – 11/06 – 07/11) et 3 séances plénières (les 28/01 – 01/07 – 26/11).

- Commission adoption (12/03 – 04/06)
- Commission prévention et repérage précoce (07/03 – 09/05)
- Commission adaptation des interventions en PE aux besoins de l'enfant (13/03 – 28/05)
- Commission connaissance en PE et recherche (20/03 – 23/05)
- Commission formation en PE (15/06)

Ces différentes commissions sont chargées de proposer des avis proposés préalablement au bureau pour être validés en séance plénière. Les avis concernent les thématiques suivantes :

La commission adoption :

- Avis sur les enfants dits « à besoins spécifiques » distinct de l'avis généraliste
- Avis sur l'agrément et l'apparentement avec une proposition de coopération interdépartementale pour élargir le potentiel d'accueil des enfants à particularité, pour établir une culture commune et améliorer la formation des conseils de famille.

La commission prévention et repérage précoce :

- Prévention des violences institutionnelles : Si chacun s'accorde à dire que l'institution peut être source de violence, par le simple fait que le placement en institution constitue une violence pour l'enfant, l'avis formulé intégrera la nécessité de ne pas rajouter de la violence à la violence initiale causée par la séparation.
- Une réflexion sur l'opportunité ou non d'établir des normes de qualification et d'encadrement dans le domaine de la protection de l'enfance.

La commission adaptation et repérage des interventions en Protection de l'Enfant aux besoins des enfants :

- Placement à domicile : L'avis propose de reconnaître le placement à domicile comme une modalité d'exercice de la décision judiciaire d'accueil de l'enfant à l'extérieur de son foyer.
- La commission considère que des contrindications peuvent être établies par rapport à la question des violences, car il n'est pas acceptable de maintenir à domicile des enfants dont la maltraitance est connue des services. Des diagnostics extrêmement qualifiés sont nécessaires, car la modalité retenue découle bien du projet de l'enfant.

La commission connaissance et recherche :

- Les données clés en protection de l'enfance : 2 sources sont disponibles la DRESS et l'ONPE
- Organiser annuellement le recensement statistique et la publication du nombre d'enfants morts à la suite de violences intrafamiliales.

La commission formation en Protection de l'Enfant :

Cette commission n'a fait l'objet d'aucun avis. A noter que ses travaux centrés sur la formation se superposent avec le HCTS.

3.2 - O.N.E.D / GIP Enfance en Danger (Observatoire National de l'Enfance en Danger)

La Fédération collabore étroitement avec l'ONPE depuis 2009 (première étude sur les sortants de l'ASE et participation au comité de pilotage du recueil des informations préoccupantes. Après l'élection de votre président par l'Assemblée Générale du GIPED en 2018, la Fédération a intégré en 2019 le comité technique du SNATED (le 119), structure du GIPED qui gère les appels.

Nos participations nous permettent une audience dans cette instance paritaire (Etat et ADF) avec de nombreux départements et ainsi nous donne l'opportunité de défendre la pérennité de nos associations ou la création dans les départements où nous ne sommes pas représentés.

Le président a participé à :

- 3 réunions du Conseil d'administration
- 1 Comité de pilotage du dispositif OLINPE : comité qui vise à l'amélioration des connaissances des populations prises en charge en protection de l'enfance et qui permet une meilleure efficacité des politiques publiques en matière de Protection de l'Enfance.
- 1 comité Technique du SNATED (Service National d'Accueil de l'Enfance en Danger – n° 119) qui a une mission de prévention et de protection et une mission de transmission des informations préoccupantes aux cellules de recueil départementales (CRIP).

3.3 - C.N.A.O.P. (Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles)

Cette instance s'est réunie 3 fois en séance plénière (22/01 – 20/06 – 14/11). Nous défendons toujours l'accès aux origines personnelles, sans grand succès pour l'instant. En effet, les positions prises de vouloir préserver le droit de la mère d'origine et empêcher définitivement l'accès aux origines au-delà du décès de la mère vont à l'encontre de nos positions. Notre représentant a interpellé le Défenseur des Droits en raison du non respect des droits des enfants dans l'inégalité des chances à connaître ses origines.

Le débat sur la loi « bioéthique » et l'extension de l'accès à la PMA pour les couples de femmes va remettre en première ligne ces questions et notre Fédération doit rester sur le registre de la prudence en évitant toute prise de position officielle sur ce sujet qui dépasse les missions confiées à nos associations.

Mais l'accès aux origines reste-t-elle une vraie préoccupation pour nos adhérents ?

3.4 – H.A.S. (Haute Autorité de Santé) - Direction de la qualité Médico-sociale

Le comité de concertation s'est réuni 4 fois, dont 2 pour lesquelles nous avons dû nous excuser par manque de disponibilité, tant du titulaire que du suppléant.

Nous avons également rencontré la Directrice de la qualité de l'accompagnement social et médico-social (DIQUASMS), afin de faire plus ample connaissance et donner les orientations de notre Fédération.

Le programme de travail est soutenu et contraint, mais les enjeux sont importants, notamment dans la réforme du processus d'évaluation qui voit naître un nouveau dispositif dont les modalités devraient être connues début 2020. Une version 0 du nouveau référentiel est en cours de processus de validation.

Une enquête de satisfaction auprès des personnes âgées et personne en situation de handicap est en cours auprès d'un panel de 600 personnes.

Un programme d'élaboration de recommandations est également en préparation et pour ce qui nous concerne, signalons les recommandations suivantes qui devraient être livrables fin 2020 :

- Parcours scolaire dans le champ du handicap et de la Protection de l'enfance : de l'inclusion scolaire à la réussite des enfants.
- Améliorer la prise en charge des enfants à la sortie des dispositifs de placement avec éloignement en protection de l'enfance : le retour en famille et l'obligation de suivi (volet 1). Le président de l'ADEPAPE des Pyrénées Orientales Franck DUCOUROY participe à ce groupe de travail.
- Référentiel national de l'évaluation de repérage des difficultés et du risque de danger ou de danger pour l'enfant.

3.5 - Comité d'entente « Protection de l'Enfance » auprès du Défenseur des Droits

Le président a participé à une réunion du comité d'entente (14/05). Il s'agit d'une instance informelle de consultation des réseaux associatifs, représentés par leurs dirigeants, qui permet des échanges directs et publics avec le Défenseur des Droits, qui expose sans réserve ses questionnements et avis.

L'occasion pour la Fédération Nationale a été donnée :

- d'interpeller le Défenseur des droits et la Défenseure des enfants sur le fait que les enfants accueillis en protection de l'enfance n'avaient pas eu connaissance dans leur enfance de la possibilité d'être assisté d'un avocat tout au long de leur parcours. Aucun magistrat, aucun professionnel ne les a informés de leurs droits.
- De communiquer la position de la Fédération sur les points positifs du projet de loi sur le renforcement de l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie, dite « Loi Bourguignon », notamment sur l'allongement de l'accompagnement obligatoire à 21 ans qui met un terme au couperet que représentaient la limite d'âge des 18 ans et l'avancée relative au contrat d'autonomie rendu obligatoire pour les pupilles de l'Etat.

3.6– Haut Conseil du Travail Social (HCTS)

Le mandat de la Fédération n'a été que partiellement rempli du fait de la défaillance d'un administrateur fédéral, ce qui ne nous a pas permis d'être présent dans les commissions de travail, en particulier celle relative au développement social.

C'est pourquoi la représentation n'a pu s'effectuer qu'en séance plénière lors des réunions des 24/06 et 18/11, avec une alternance de représentation de Jean Marie MULLER et Alain MAZEAU.

L'hypothèse d'une déclinaison de l'instance HCTS en région a été avancée, et notamment en rappelant la place que les URADEPAPE et ADEPAPE de proximité pourraient tenir du fait de leur connaissance des publics accueillis en protection de l'enfance.

CONCLUSION

Le présent rapport vous a présenté de façon très exhaustive l'action au niveau national, aux fins de porter les positions de notre réseau sur ce qui serait de nature à améliorer les conditions de prise en charge des enfants actuellement accueillis dans les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et celles relatives à la question de la sortie des jeunes des dispositifs.

Il est vrai que le rythme, particulièrement soutenu, nécessite si l'on veut être performant, d'être renforcé par la présence d'un professionnel en capacité d'assurer les relais et la réactivité nécessaire pour participer à des réunions sur Paris, souvent convoquées dans des délais très contraints.

Ce travail se situe en relais et complément de celui que vous portez dans les instances départementales.

Je vous remercie de votre attention.

Ce rapport est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.